

Appel à proposition de projets : Création d'emplois et protection sociale

La Facilité Investissements pour l'emploi (IFE) a lancé un nouvel appel à projets au Sénégal. Les entreprises privées, ainsi que les organisations publiques et à but non lucratif, peuvent solliciter des subventions de cofinancement. Pour en bénéficier, les projets d'investissement doivent créer des emplois dans le secteur privé. En plus de la subvention, les candidats peuvent également demander une contribution financière supplémentaire consacrée aux mesures de protection sociale cofinancées par l'employeur.

La Facilité octroie des **subventions allant de 650 000 à 10 millions d'euros** par projet pour le volet création d'emplois, sachant que la préférence sera accordée aux projets combinant la création d'emplois et des mesures de protection sociale, telles que :

- Prestations de protection sociale allant au-delà des exigences minimales légales (par exemple, une assurance maladie ou accident supplémentaire, des régimes de retraite ou d'autres mesures de protection sociale offertes par l'employeur).
- Les projets qui formalisent le statut des travailleurs en situation d'emploi informel.

La Facilité ne cofinance que des projets matures qui n'ont pas encore démarré et qui offrent des perspectives raisonnables de viabilité opérationnelle et financière. Les chances d'être sélectionné augmentent si le projet contribue à promouvoir l'**emploi des femmes** ou à favoriser une **transition juste vers une économie respectueuse du climat**. Outre la demande de subvention, les investisseurs peuvent demander un **cofinancement temporaire pour des mesures complémentaires de protection sociale** offertes aux salariés et à leurs familles. **Les prestations de protection sociale offertes aux travailleurs du secteur informel sont également éligibles**. Ces mesures doivent aller au-delà des normes minimales légales. Cela pourrait inclure :

- Une sécurité sociale renforcée (par exemple, une assurance maladie ou une assurance de chômage complémentaire),
- Des investissements dans des mesures sociales (par exemple, des jardins d'enfants, des centres de soins de santé, la réhabilitation de lieux de travail dans le but de les rendre plus accessibles aux personnes handicapées), et
- Toutes autres formes de combinaison de ces mesures.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 15 avril 2025. Dans un premier temps, l'IFE effectuera une présélection à partir des notes conceptuelles soumises. Dans un second temps, les candidats sélectionnés seront invités à soumettre des propositions de projet détaillées, qui seront ensuite évaluées en profondeur. **Les candidatures reçues avant le 28 février 2025 seront examinées au premier cycle d'évaluation.** Les candidats retenus se verront proposer un contrat de subvention. Les critères de sélection sont disponibles sur le site web de l'IFE : invest-for-jobs.com/fr/centre-de-telechargement

Un service d'assistance (**Helpdesk**) répondra aux questions liées au processus de candidature et au financement des dispositifs de protection sociale : assistance-ife@invest-for-jobs.com

Pour d'autres questions, veuillez écrire à : cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com

Des webinaires seront organisés pendant la durée de l'appel à propositions. Les candidats potentiels obtiendront des informations approfondies sur les modalités de participation. Les webinaires auront lieu le **5 février, le 19 février, le 19 mars et le 2 avril 2025**. Pour recevoir le lien, veuillez écrire à : cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com

La Facilité **Investissements pour l'emploi** est un mécanisme d'investissement créé par la KfW Banque de Développement dans le cadre de l'**Initiative spéciale "Emploi décent pour une transition juste"** du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Pour en savoir plus : invest-for-jobs.com/fr